

COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet de création d'une place publique à l'angle des rues Wauthier et Grande Fontaine ;
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 34 jours consécutifs, **du 7 novembre 2022 au 10 décembre 2022 inclus**

Commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Yves LAFFONT, conseiller général des établissements de santé à l'inspection générale des affaires sociales

Lieu de l'enquête : Centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (86-88 rue Léon Désoyer)

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public au centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans le centre administratif de Saint-Germain-en-Laye aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent, au centre administratif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, aux jours et heures suivants :

- **mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h**
- **mardi 15 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **samedi 3 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h 30**
- **vendredi 9 décembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30**

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des collectivités territoriales – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.